

Ponteilla, le 25 septembre 2017

**COMPTE RENDU DU**  
**CONSEIL MUNICIPAL DU LUNDI 25 SEPTEMBRE 2017**

\* \* \*

L'an deux mil dix-sept et le vingt cinq septembre à dix-huit heures trente, le Conseil municipal de cette commune régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Rolland THUBERT, Maire.

Présents : MM Rolland THUBERT, Denis JAUBERT, Daniel MONTSERRAT, Georges ROTA, Cécile GRACIA-BOXEDE, Philippe BOFFY, Salvador BANULS, Claire BARROIS, Laura CAVANNA, Franck DADIES, Michèle DUPIN, Lise GOMEZ, Francis LLARC, Marie-Claire RIZET, Jérôme JIMENEZ, Nicole LARA, Louis PUIG.

Absents excusés ayant donné mandat de vote : Cyril BENALET à Philippe BOFFY, Joël SOULATGE à Salvador BANULS.

Absents excusés n'ayant donné mandat de vote : Brigitte ESCACH SANCHEZ, Jérôme VICO, Nicolas THUBERT

Madame Marie-Claire RIZET a été nommée Secrétaire de Séance.

Il s'agit du 3ème conseil municipal de l'année.

Après un été intense et ressourçant, Monsieur le Maire rappelle que l'équipe municipale travaille avec force et vigueur pour faire avancer l'ensemble des dossiers municipaux.

Sans exprimer aujourd'hui une quelconque opinion sur la question de fond (l'indépendance de la Catalogne), nous élus de la république, ne pouvons que condamner les atteintes aux droits fondamentaux que sont la liberté de pensée, la liberté d'opinion et d'expression et appelons le gouvernement espagnol à les respecter.

A quelques kilomètres de ce conseil municipal, près de 70 ans après son adoption les principes édictés par la Déclaration Universelle des Droits de l'Homme ont été mis à mal. Il y a, actuellement, un coup de force des autorités espagnoles pour empêcher la tenue du référendum d'auto détermination de la Catalogne, le 1er octobre 2017 : Coupures d'électricité afin d'empêcher des réunions publiques, mise en examen de 700 Maires à qui il est reproché de vouloir mettre à disposition un espace public dans le cadre de l'exercice d'une expression démocratique, arrestation de hauts fonctionnaires de la Généralitat, perquisition de journaux ayant vendu des espaces publicitaires pour une campagne électorale, perquisition au domicile particulier d'élus...

Dans une intervention télévisée, Mariano Rajoy, premier ministre, a demandé aux dirigeants catalans de renoncer à la tenue du référendum pour éviter "des maux plus graves encore"

Mme DUPIN demande la source des informations citées. M LLARC demande si la rédaction du texte est de Ponteilla et propose le lancement d'une pétition avec l'Association des Maires des Pyrénées-Orientales.

M JAUBERT témoigne qu'aux îles Baléares, une partie de la population reste sensible au fait de faire parti de l'Espagne.

Le Conseil Municipal, à la majorité des membres présents apporte son soutien aux élus cités à comparaître en Catalogne du Sud et demande de laisser libre l'organisation du référendum permettant une expression populaire en accord avec la Déclaration Universelle des Droits de l'Homme.

Monsieur le Maire propose de prendre connaissance du compte rendu de la séance du conseil municipal du 28 juin 2017 et de procéder à son approbation. Le conseil municipal à la majorité des membres présents et représentés approuve le compte rendu du conseil municipal du 28 juin 2017.

## **ORDRE DU JOUR**

### **1 – INFORMATIONS AU CONSEIL MUNICIPAL DES DECISIONS PRISES PAR DELEGATION**

Vu les dispositions de l'article L. 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales,  
Vu les délégations du conseil municipal attribuées au Maire par délibération du 13 mai 2014,

Décisions prises par délégation en application de l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales.

16 renoncations à l'exercice du droit de préemption de la commune sur les ventes réalisées sur l'ensemble du territoire de Ponteilla-Nyls dans le courant du mois de juillet à septembre 2017.

Il s'agit pour la plupart de terrains situés aux lotissements « parc Pontiliano à PONTEILLA » et de maisons dans le centre ville de Ponteilla.

N°39/2017 : Renonciation à l'exercice du droit de préemption de la commune sur la vente d'un bien sis 2 carrer del roure,

N°40/2017 : Renonciation à l'exercice du droit de préemption de la commune sur la vente d'une parcelle sis El Puget lotissement Parc Pontiliano,

N°41/2017 : Renonciation à l'exercice du droit de préemption de la commune sur la vente d'une parcelle sis El Puget lotissement Parc Pontiliano,

N°42/2017 : Renonciation à l'exercice du droit de préemption de la commune sur la vente d'une parcelle sis El Puget lotissement Parc Pontiliano,

N°43/2017 : Renonciation à l'exercice du droit de préemption de la commune sur la vente d'un bien sis 3 rue Sainte Louise,

N°44/2017 : Renonciation à l'exercice du droit de préemption de la commune sur la vente d'un bien sis 3 rue des Acacias,

N°45/2017 : Renonciation à l'exercice du droit de préemption de la commune sur la vente d'un bien sis 18 rue François Arago,

N°46/2017 : Renonciation à l'exercice du droit de préemption de la commune sur la vente d'un bien sis 13 rue des Bergamotes,

N°47/2017 : Renonciation à l'exercice du droit de préemption de la commune sur la vente d'un bien sis 5 rue des Maccabeus,

N°48/2017 : Renonciation à l'exercice du droit de préemption de la commune sur la vente d'un bien sis 10 rue Beausoleil,

N°49/2017 : Renonciation à l'exercice du droit de préemption de la commune sur la vente d'une parcelle sis El Puget lotissement Parc Pontiliano,

N°50/2017 : Renonciation à l'exercice du droit de préemption de la commune sur la vente d'un bien sis 33 rue Adrien Oms,

N°51/2017 : Renonciation à l'exercice du droit de préemption de la commune sur la vente d'une parcelle sis El Puget lotissement Parc Pontiliano,

N°52/2017 : Renonciation à l'exercice du droit de préemption de la commune sur la vente d'un bien sis 11 rue des Pervenches,

N°53/2017 : Renonciation à l'exercice du droit de préemption de la commune sur la vente d'une parcelle sis La font del mas,

Le Conseil municipal prend acte des décisions susvisées.

## **2 – CREATION D'UN BUREAU DE VOTE N°3 A PONTEILLA**

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que la Commune de PONTEILLA-NYLS avec 2168 électeurs, dispose de deux bureaux de vote : un à l'annexe mairie de Nyls et un à la Mairie de Ponteilla.

Les bureaux de vote sont institués par un arrêté préfectoral. Cet arrêté peut diviser chaque commune en autant de bureaux de vote que l'exigent les circonstances locales et le nombre d'électeurs. En pratique, à chaque bureau de vote est affecté un périmètre géographique. Pour assurer le bon déroulement des opérations électorales, il est généralement admis qu'un bureau de vote n'excède pas 800 à 1 000 électeurs.

Vu l'article R40 du code électoral,

Considérant que pour faciliter les opérations électorales, il convient de créer un nouveau bureau de vote, Monsieur le Maire propose d'organiser les élections sur Ponteilla à « l'Espace ALI ».

Le découpage géographique est détaillé en annexe de la présente délibération.

Il est proposé au conseil municipal la nouvelle constitution des bureaux de vote comme suit :

Bureau 1 : Espace Simone Ali – PONTEILLA

Bureau 2 : Annexe Mairie- Avenue de Pollestres – NYLS

Bureau 3 : Espace Simone Ali - PONTEILLA

M PUIG propose de faire le 3ème bureau aux écoles. Il précise l'absence de ligne de téléphone à l'Espace Ali.

Monsieur le Maire précise qu'il y a bien une ligne téléphonique à l'espace Ali qui sera vérifiée et que les locaux des écoles, n'étant pas adaptés, nécessiteraient un aménagement pour l'organisation des élections.

Monsieur le Maire précise que la salle Junca sera partagée en deux. Il y aura deux tables dépouillement par bureau.

Où l'exposé du rapporteur, le Conseil municipal, à l'unanimité,

- **APPROUVE** la création d'un troisième bureau de vote dans les conditions susvisées ;
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tous documents nécessaires à cet effet.

### **3 – AFFAIRES PERISCOLAIRES**

Monsieur le Maire informe l'assemblée que les effectifs de l'école l'Oncle Jules sont en hausse de +6,4% par rapport à l'année dernière avec 166 enfants inscrits en école élémentaire. Avec une moyenne de 28 élèves par classe, Monsieur le Maire informe l'assemblée de l'ouverture d'une nouvelle classe à l'école élémentaire « L'Oncles Jules » avec l'attribution d'un poste d'enseignant.

Il s'agit d'un signe encourageant du développement progressif et maîtrisé de la commune notamment en terme d'urbanisme avec l'installation de nouveaux habitants.

Dans le même temps les effectifs d'enfants augmentent dans les services périscolaires :

- +75% en garderie maternelle avec 56 enfants en 2017 au lieu de 32 en 2016,
- +21% au restaurant scolaire avec 191 enfants au lieu de 158 l'année dernière,

Le centre de loisirs a ouvert une semaine en moins par rapport à 2016, du fait que l'école s'est arrêtée plus tard en juillet. Le nombre de famille ayant inscrit leur enfant a été plus important que l'année dernière.

- +15% au centre de loisirs de cet été avec 92 enfants inscrits.
- +75% au centre de loisirs du mercredi avec 35 enfants au lieu de 20 l'année dernière.

Mais la moyenne de fréquentation journalière est restée la même à 47,5 enfants par jour.

Nous avons engagé des sorties plus importantes et renforcé l'encadrement.

<b>Centre de loisir – période d'été</b>	<b>2017</b>	<b>2016</b>
<i>19 jours d'ouverture en 2017</i>		
<i>24 jours d'ouverture en 2016</i>		
<i>Recettes</i>		
Parents	9 370,00 €	9 300,00 €
CAF	6 111,00 €	5 829,00 €
Commune	20 661,00 €	12 241,00 €
<i>Coût</i>	<b>36 142,00 €</b>	<b>27 370,00 €</b>
<i>Fréquentation (journée enfant)</i>		
Maternelle	320	378
Primaire	419	439
Ados	167	334
<b>Total</b>	<b>906</b>	<b>1151</b>
Coût journée (participation par jour et par enfant)	39,89 €	23,77 €
Parents (participation par jour et par enfant)	10,34 €	8,07 €

Caf (participation par jour et par enfant)	6,75 €	5,06 €
Commune (participation par jour et par enfant)	22,80 €	10,64 €
Une semaine en moins en 2017 (4 semaines en août)		
(Semaine d'école en plus d'école en juillet)		

Il s'agit d'un signe encourageant de notre politique menée en faveur de la jeunesse et des familles.

Monsieur le Maire donne la parole à Mme Cécile GRACIA BOXEDE et Monsieur le Directeur Général des Services qui présentent un point sur le service.

M Franck DADIES précise qu'aucun Centre de Loisirs ne propose des inscriptions à la journée.

#### **4 – INDEMNITE DE CONSEIL ALLOUEE AUX COMPTABLES DU TRESOR CHARGES DES FONCTIONS DE RECEVEUR DES COMMUNES**

Monsieur le Maire informe l'assemblée de la nomination d'un nouveau Receveur Municipal, M Christian ALIU, à la Trésorerie de THUIR.

Il convient de délibérer pour solliciter son concours et fixer le montant de l'indemnité équivalente.

Le Conseil Municipal,

Vu l'article 97 de la loi n°82.213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions,

Vu le décret n°82.979 du 19 novembre 1982 précisant les conditions d'octroi d'indemnités par les collectivités territoriales et leurs établissements publics aux agents des services extérieurs de l'Etat,

Vu l'arrêté interministériel du 16 septembre 1983 relatif aux indemnités allouées par les communes pour la confection des documents budgétaires,

Vu l'arrêté interministériel du 16 décembre 1983 relatif aux conditions d'attribution de l'indemnité de conseil allouée au comptables non centralisateurs du Trésor chargés des fonctions de receveur des communes et établissements publics locaux,

Ouï l'exposé du rapporteur, à l'unanimité,

Décide :

- de demander le concours du Receveur municipal pour assurer des prestations de conseils et d'assistance en matière budgétaire, économique, financière et comptable définies à l'article 1 de l'arrêté du 16 décembre 1983,

- d'accorder l'indemnité de conseil au taux de 100 % par an,

- que cette indemnité sera calculée selon les bases définies à l'article 4 de l'arrêté interministériel du 16 décembre 1983 précité et sera attribuée à Christian ALIU, Receveur municipal.

- de lui accorder également l'indemnité de confection des documents budgétaires pour un montant de : 291,43 € Brut soit 265.62 € net.

## **5 – POINT SUR LA PROCEDURE RELATIVE AU MORATOIRE SUR LE DEPLOIEMENT DU COMPTEUR LINKY**

Monsieur le Maire informe l'assemblée qu'après un recours gracieux, ENEDIS demande l'annulation de la délibération du conseil municipal de Ponteilla-Nyls relative au compteur Linky auprès du TRIBUNAL ADMINISTRATIF de MONTPELLIER.

L'avocat de la Commune instruit la défense de la commune et un rendez-vous avec le « collectif Linky » est pris pour prendre une décision sur la suite à donner

## **6 - CLASSEMENT DE VOIRIES DANS LE DOMAINE PUBLIC**

Monsieur le maire rappelle à l'assemblée qu'à l'intérieur de l'agglomération, en dehors des voies relevant déjà du domaine public de voirie, il existe des voies ouvertes à la circulation publique mais appartenant encore au domaine privé de la commune, à savoir :

Références Cadastres	Superficie (m <sup>2</sup> )	Nom
AA 15	3180	Avenue Pau Casals (en partie) Impasse Jean Amade Impasse Joan Cayrol Rue François Arago (en partie)
AA 31	1269	Rue François Arago (en partie)
AA 242	1884	Rue Pablo Picasso Avenue Pau Casals (en partie)
AA 298	1742	Rue Saint Michel
AA 388	2247	Rue Jean Sébastien Pons
AH 578	6559	Rue Beau Soleil Rue de la Coba Rue des Capucines
AH 581	430	Rue de Roubau (en partie)
AH 612	1256	Rue du Petit Parc
AI 3	1689	Passage lotissement La zone artisanale
AI 8	1595	Impasse du jardin exotique
AI 9	51	Trottoir lotissement La zone artisanale
AI 13	216	Passage lotissement La zone artisanale
AI 37	252	Avenue des Raisins (en partie)
AI 38	1637	Avenue des Raisins (en partie rue de l'alicante et en partie rue des Carignans)
AI 39	95	Avenue des Raisins (en partie)
AI 71	265	Trottoir lotissement Le champ des Vignes
AI 72	188	Rue des Vignes (en partie)

AI 73	1761	Rue des Carignans(en partie rue des Vignes)
AI 106	1746	Rue de l'Alicante(en partie rue des Vignes)
AI 107	216	Rue des Vignes (en partie)
AI 169	2249	Avenue des Raisins(en partie rue des Mourvèdres)
AI 170	280	Avenue des Palmiers (en partie)
AI 171	56	Trottoir lotissement Les Jardins du Village
AI 172	126	Avenue des Raisins (en partie)
AI 173	113	Trottoir lotissement Les Jardins du Village
AI 174	2230	Rue des Mourvèdres(en partie rue des Vignes)
AI 175	70	Rue des Vignes
AI 176	201	Trottoir lotissement Les Jardins du Village
AI 177	22	Trottoir lotissement Les Jardins du Village
AI 178	152	Trottoir lotissement Les Jardins du Village
AI 179	2342	Rue des Macabeus(en partie rue des Vignes)
AI 180	122	Rue des Vignes (en partie)
AI 288	4981	Avenue des Palmiers(en partie) Rue des Cycas
AI 291	79	Passage piéton lotissement Les jardins exotiques
AK 128	90	Rue Maillol (en partie)
AK 129	102	Rue Maillol (en partie)
AK 130	190	Rue Maillol (en partie)
AK 131	180	Rue Maillol (en partie)
AK 132	56	Passage lotissement Les matins bleus
AK 147	210	Passage lotissement Les mimosas
AK 230	1663	Rue des Mirabelles(en partie rue des Bergamottes)
AK 234	5022	Rue les Matins bleus(en partie rue des Bergamottes)

Conformément à l'article L 141.3 du code de la voirie routière et étant précisé qu'il n'est porté aucune atteinte aux fonctions de dessertes et de circulation desdites voies.

Entendu l'exposé de Monsieur le Maire, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés, le Conseil municipal,

**DECIDE** d'intégrer dans le domaine public communal l'ensemble des voiries désignées ci avant

## **7 - REFECTION DES DEUX CLOCHERS DE L'EGLISE DE PONTEILLA**

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que par courrier du 16 mai 2017, la Commune de PONTEILLA a obtenu une subvention de 54 930 € pour la réfection d'un clocher de l'église.

Ces travaux s'inscrivent dans la démarche de valorisation de son patrimoine.

Monsieur le Maire informe l'assemblée qu'en raison des fouilles archéologiques de l'église durant l'été, les travaux ont pris du retard.

Il précise également que le maître d'œuvre de la commune a alerté la commune sur un problème sérieux d'étanchéité des deux clochers de la commune.

Monsieur le Maire sollicite la modification du projet pour répondre à ses problématiques avant que les pluies de novembre ne viennent dégrader le bâtiment.

Le montant de l'opération reste équivalent à 88 100 € HT.

Considérant l'urgence de réaliser des travaux d'imperméabilisation des deux clochers de l'Eglise de Ponteilla,

Où l'exposé du rapporteur, le Conseil municipal, à l'unanimité,

- **APPROUVE** la réfection des deux clochers de l'église de Ponteilla tel que présenté,
- **DEMANDE** à Monsieur le Préfet des Pyrénées-Orientales, à titre exceptionnel, l'affectation de la subvention attribuée le 16 mai 2017 d'un montant de 54 930 € à ce projet ainsi modifié,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tous documents nécessaires à cet effet.

## **8 - TRAVAUX MUNICIPAUX**

Monsieur le Maire informe l'assemblée de l'avancement des travaux municipaux en cours :

- Rénovation de « l'Espace Ali »

Monsieur le Maire donne la parole à M ASSET Philippe de la société ANAGRAM Audiovisuel qui a travaillé gracieusement un projet de « Mise en valeur des foudres ». Monsieur le Maire informe l'assemblée que cette société a travaillé sur la mise en valeur des foudres de la cave BYRRH à THUIR mais également présente au pavillon français de l'exposition universelle de LISBONNE. M PUIG estime qu'il n'y a pas de justification à cette présentation. M JAUBERT propose de réfléchir à un projet de mise en valeur qui raconte notre histoire et l'identité viticole. Il propose d'utiliser les foudres pour la promotion de la commune. Mme DUPIN s'interroge sur l'intérêt d'un musée à Ponteilla.

- Réalisation de fresques sur le bâtiment de la Bressola de Nyls

Monsieur le Maire précise que le projet a été présenté aux 40 ans de « la Bressola ».

- Réseau pluvial « Rue du chêne »

Monsieur le Maire informe l'assemblée des travaux en cours réalisés par Perpignan Méditerranée Métropole. Monsieur PUIG précise que le réseau fluvial existant a été réalisé par le privé. Monsieur le Maire précise que le dossier juridique fait état de travaux réalisés par les employés municipaux. Monsieur PUIG sollicite un plan des travaux. Une copie du dossier lui sera adressée.

- Aire de jeux de Nyls

Monsieur le Maire présente les résultats de la commission d'appel d'offres et propose d'engager le marché avec l'offre la moins disante : L'entreprise KAZO pour un montant de 18 054 € TTC avec les options nécessaires au projet. La question du sol est posée : sol souple ? goudron ? gazon synthétique ?



- Acquisition d'un camion pour les services municipaux

Monsieur le Maire donne les résultats de la commission d'appel d'offres. RENAULT TRUCK pour 32 000 € TTC.

- Cimetière : acquisition de columbariums et rénovation des allées

Mme RIZET précise qu'il ne reste plus que 5 places au columbarium. Il convient de lancer une consultation.

- Rénovation de voiries municipales

Le SIVU des ASPRES et PERPIGNAN MEDITERRANEE METROPOLE vont lancer des travaux de rénovation des rues de la commune sur la fin de l'année 2017 et le début de l'année 2018.

La liste des rues est définie en fonction de la qualité des réseaux d'eau.

**La séance est levée à 21h30**

Rolland THUBERT 	Jérôme JIMENEZ 	Denis JAUBERT 	Claire BARROIS 
Daniel MONSERRAT 	Philippe BOFFY 	Georges ROTA 	Salvador BANULS 
Cyril BENAZET 	Alexis CAMPOS 	Laura CAVANNA 	Franck DADIES 
Joëlle DELCAMP 	Michèle DUPIN 	Brigitte ESCACH SANCHEZ 	Lise GOMEZ 
Cécile GRACIA BOXEDE 	Nicole LARA 	Francis LLARC 	Louis PUIG 
Marie-Claire RIZET 	Nicolas THUBERT 	Jérôme VICO 	